
*A1 : Améliorer les capacités de
rétention des sols et limiter le
ruissellement*

A.1.1.1 - Accompagner techniquement les gestionnaires de zones humides

A.1.1.1 – Accompagner techniquement les gestionnaires de zones humides				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique		Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel		Améliorer la capacité de stockage des milieux humides				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Apporter une aide technique aux gestionnaires des ZH : diagnostic, préconisations de gestion, accompagnement pour les demandes d'aides, etc.						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action				Lien avec d'autres démarches/actions		
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle Aquitaine				Collectivité animatrice de PPG		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Tout gestionnaire de zones humides (structures GEMAPI, exploitants agricoles, collectivités, gestionnaires forestiers, privés, etc.)						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les exploitants agricoles : meilleure prise en compte des zones humides, ressources en eau et en herbe, amélioration de l'outil de travail (abreuvement, franchissement, mise en défens) • Pour la collectivité : accompagnement dans la prise en compte des zones humides et le développement d'opération de préservation (appel à projets, acquisitions, travaux) • Pour le maître d'ouvrage : diffusion des connaissances et du savoir-faire dans la gestion des zones humides permettant leur préservation						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Tout le département de la Corrèze						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Les zones humides recouvrent plusieurs milliers d'hectares en Corrèze. La gestion actuelle des zones humides n'est pas forcément en adéquation avec leur préservation et les services écosystémiques qu'elles rendent à la société. Le CEN en tant que gestionnaire historique des zones humides apporte un retour d'expérience et d'expertise à tout gestionnaire de zones humides pour assurer leur préservation et aider à une meilleure gestion. La cellule d'assistante technique existe depuis 2005, actuellement elle regroupe 182 adhérents pour 1340 ha de zones humides						
Résultats attendus						
Amélioration de la prise en compte et de la gestion des zones humides auprès de tout gestionnaire sur le département de la Corrèze. Développement de la technicité des collectivités porteuses de PGG dans la restauration et la gestion des zones humides. Objectif annuel : 5 nouveaux adhérents et minimum 50 ha de zones humides.						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Identification du gestionnaire. Diagnostic des zones humides. Enjeux et objectifs de l'adhérent. Préconisation technique.						

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Manque de financement supplémentaire pour démultiplier l'action	Lisibilité sur les actions menées et l'existence de la cellule d'assistance technique.
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
160 000 €	Agence de l'eau Conseil Régional
Indicateurs de suivi	
• Nombre d'adhérents • Surface conventionnée • Nombre de projets accompagnés collectifs ou individuels	

A.1.1.2 - Acquérir des zones humides

A.1.1.2 – Acquérir des zones humides				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique		Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel		Améliorer la capacité de stockage des milieux humides				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Mener une animation foncière sur les zones humides au niveau de la tête de bassin versant et amont de zones à enjeux prioritaires baignades / AEP						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
SIAV			PCAET, PPG Vézère Amont - Corrèze			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Exploitants agricoles, CENNA, CATZH, collectivités, SAFER...						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour la collectivité : protection des zones à enjeux • Pour le maître d'ouvrage : réalisation d'une animation foncière permettant de protéger les milieux aquatiques						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Têtes de bassins versant et zones à enjeux alimentation Eau potable et baignade						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
De nombreuses zones à enjeux ne sont pas protégées et sont ainsi vulnérables.						
Résultats attendus						
Protection des zones enjeu sur le bassin versant Vézère amont et Corrèze						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Néant						
Frein(s) potentiel(s)		Levier(s) ou facteur(s) de réussite				
Réticence des propriétaires à vendre leurs parcelles		Plan de gestion des parcelles adapté aux systèmes culturaux des exploitants				
Coût(s) estimé(s)		Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)				
Estimation prix des domaines et SAFER		Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine				
Indicateurs de suivi						
• Nombre de projets instruits						

A.1.1.3 - Contribuer aux missions la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH)

A.1.1.3 – Contribuer aux missions la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH)			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique		Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel		Améliorer la capacité de stockage des milieux humides				
Type d'action		Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l'action						
Apporter un soutien à la CAT ZH pour des actions au niveau de la tête de bassin versant et amont de zones à enjeux prioritaires baignades / AEP						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action				Lien avec d'autres démarches/actions		
SIAV				NC		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Exploitants agricole, collectivités, propriétaires riverains.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les exploitants : possibilité d'avoir un plan de gestion adapté aux enjeux prioritaires de la collectivité • Pour la collectivité : assurance de la pérennisation de ses usages • Pour le maître d'ouvrage : Il est plus facile de protéger et de sensibiliser que d'investir pour restaurer.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Tête de bassin versant sur des zones à enjeux prioritaires						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Définition des zones prioritaires						
Résultats attendus						
Nombre de plans de gestion contractualisés						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Soutien à mission de la CATZH						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Disponibilité de la CATZH			Actions en faveur des milieux aquatiques			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
0.25 Equivalent temps plein (17 000 €)			Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Etat, EPCI FP			
Indicateurs de suivi						
• Continuité des usages attractivité du territoire						

A.1.1.4 - Gérer et restaurer les zones humides

A.1.1.4 – Gérer et restaurer les zones humides				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique		Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel		Améliorer la capacité de stockage des milieux humides				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Restauration et préservation de zones humides sur les bassins versants du Boulou (affluent de la Vézère) et de la Corrèze de Pradines (affluent de la Corrèze) : travaux de réouverture par broyage de végétation et ligneux, restauration hydrologique (comblement de rigoles drainantes), création de parcs de pâturage, franchissements de ruisseaux et dispositifs d'abreuvement pour le bétail. Animation sur les deux bassins versants pour étendre l'intervention au-delà des parcelles identifiées initialement au niveau de la tourbière du Boulou (BV du ruisseau de Boulou) et de la tourbière de Peyrat (BV de la Corrèze de Pradines). Acquisition foncière Suivis hydrologique (par relevé des piézomètres) et floristiques. Communication auprès du grand public (chantiers participatifs, film Néoterra Région NA, supports sur site, visites commentées sur site).						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action				Lien avec d'autres démarches/actions		
Communauté de communes Vézère Monédières Millesources				Partenariat avec la CATZH CEN Nouvelle-Aquitaine Collaboration étroite avec les communes concernées (Affieux, Le Lonzac et Pradines) propriétaires / acquéreurs de parcelles		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Propriétaires des parcelles, éleveurs locaux, grand public						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : information sur le fonctionnement hydrologique des milieux, sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau, la biodiversité • Pour les collectivités : préservation de la ressource en eau Pour le maître d'ouvrage : restauration du milieu, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, remise en pâture par un éleveur local et réouverture paysagère						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Le bassin versant du ruisseau du Boulou, affluent de la Vézère en aval du barrage de Peyrissac. La tourbière de Peyrat située sur un affluent de la Corrèze de Pradines.						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou État initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Zones humides en cours de fermeture : faible diversité floristique, altération du fonctionnement hydrologique (rigoles de drainage)						
Résultats attendus						
Augmentation de la diversité floristique Amélioration des capacités hydrologiques de la tourbière						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						

2021-2026 : animation, communication, suivi des indicateurs (pédologie, hydrologie, flore), veille foncière
 2022 : acquisitions foncières par les communes d’Affieux, de Le Lonzac ; démarrage du suivi pédo/hydrologique avec pose des piézomètres
 2023-2024 : réalisation de la première tranche de travaux sur chacune des deux zones humides
 2025-2026 : mise en œuvre de travaux complémentaires afin d’étendre l’action
 2027-2030 : suivi des sites et extension de l’action, poursuite de l’animation, communication, suivi des indicateurs, veille foncière

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Volonté d’adhésion des propriétaires fonciers privés	Partenariats locaux Appui partenaires techniques et financiers
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
2025-2026 : 46 570 € 2027-2030 : à fixer dans PPGC Vézère Corrèze	AEAG et Région NA dans le cadre de l’appel à projet 2021-2024 « Restauration de zones humides » Région : 50 % de 137 500 euros HT (travaux-acquisition foncière) AEAG : 30% de 95 000 euros HT (travaux)
Indicateurs de suivi	
• Suivi floristique, piézométriques • Surface parcellaire acquise • Surface de zone humide restaurée/préservée • Nombre de partenariats mis en place (avec propriétaires, communes, etc.)	

A.1.1.5 - Gérer un réseau de sites préservés de zones humides sur le département de la Corrèze

A.1.1.5 – Gérer un réseau de sites préservés de zones humides sur le département de la Corrèze			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Le CEN NA gère un réseau de 70 sites de zones humides en maîtrise foncière ou d'usage sur le département de la Corrèze, représentant plus de 2 000 ha dont 620 en zones humides. Ces sites disposent d'un plan de gestion, l'opération consiste en la mise en place des actions définies : - Aspect restauration écologiques : restauration hydraulique, remise en pâturage, etc. - Aspect gestion : lien avec les partenaires et acteurs locaux (exploitants agricoles : dont les sites sont mis à disposition) - Aspect suivi écologique : relevés des données des protocoles permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs des actions						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine			Collectivité animatrice de PPG			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Ensemble des acteurs locaux permettant la gestion du site CEN						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens et la collectivité : préservation de milieux rendant des services écosystémiques multiples aux territoires • Pour le maître d'ouvrage : atteintes de ces objectifs de préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité des habitats						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Sur l'ensemble du département de la Corrèze, bassin versant Loire Bretagne ou Adour Garonne						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Les zones humides recouvrent plusieurs milliers d'hectares en Corrèze. Le CEN a pour mission la préservation de la biodiversité. De façon concertée et à l'amiable, le CEN récupère la maitrise d'usage ou foncière des zones humides à fort enjeux de biodiversité et de fonctionnement écosystémique dans l'objectif de les préserver et de mettre une gestion pérenne. Chaque site dispose d'un plan de gestion définissant des opérations et des indicateurs de suivis.						
Résultats attendus						
Avoir un réseau pérenne de zones humides en bon état de conservation. Augmenter la connaissance et le savoir-faire dans la gestion des zones humides afin de diffuser la connaissance aux autres gestionnaires de zones humides						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Temps d'animation des sites pour développer des projets, créer du lien avec les acteurs locaux et suivre les indicateurs						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			

Manque de financement supplémentaire pour démultiplier l'action	Acceptabilité locale, appropriation locale des sites CEN
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
190 000 €/an	Agences de l'Eau : Adour Garonne, Loire Bretagne Conseil régional Fonds européen (FEDER)
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de suivi définis dans les plans de gestion : fonctionnalité, opérationnalité, etc.	

A.1.1.6 - Renaturer le ruisseau des gouttes et mettre en défens les berges

A.1.1.6 – Renaturer le ruisseau des gouttes et mettre en défens les berges			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Renaturation du ruisseau des gouttes sur le bassin versant du ruisseau de l'Etang de Gros (FRFR84_1). Restauration du ruisseau en fond de talweg, mise en défens et installation de dispositifs d'abreuvement et reconquête de la zone humide associée.						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
ComCom de Ventadour Égletons Monédières			Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques du Doustre Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du CEN (CATZH)			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Agriculteurs, propriétaire, AEAG, Région NA, CATZH, CCVEM, commune de Rosiers d'Egletons						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : services rendus par les milieux aquatiques fonctionnels • Pour la collectivité : fourniture de pacages résilients en période de sécheresse pour l'activité agricole • Pour le maître d'ouvrage : restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Commune de Rosiers d'Egletons, affluent du ruisseau de l'Etang de Gros						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou État initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Ruisseau détourné dans un fossé en bordure d'une piste forestière qui entraîne des problèmes d'accessibilité sur celle-ci (piste inaccessible l'hiver)						
Résultats attendus						
Restauration des fonctionnalités du cours d'eau Reconquête de la zone humide associée (pâturage des parcelles) Praticabilité de la piste forestière en toutes saisons						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Diagnostic initial réalisé par le service GEMAPI Médiation avec les propriétaires Recherche d'un exploitant agricole volontaire pour la mise en œuvre du Pâturage sur le site Mise en place d'une convention d'action quadripartite : CCVEM, CEN, Exploitant agricole, propriétaires Recherche des financements de l'action Réalisation des travaux de renaturation.						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Critères d'éligibilité des aides du CD19 pour les actions GEMAPI.			Une partie des parcelles concernées sont communales et la commune de Rosiers d'Egletons est à l'initiative du projet			

Trouver un exploitant agricole volontaire proche du site.	afin de trouver une solution à la praticabilité de la piste forestière.
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
50 000€	AEAG (50%) RNA (20%) CD19 (10%)
Indicateurs de suivi	
• Protocol national de suivi MEOH (méthodes de suivis de l'état et des pressions des zones humides opérationnelles) : ○ PO1 : Pédologie ○ PO2 : Flore ○ PO3 : Piézométrie	

A.1.1.7 - Renaturer 3 zones humides sur les bassins de la Vézère et du Doustre

A.1.1.7 – Renaturer 3 zones humides sur les bassins de la Vézère et du Doustre			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Ralentissement du ruissellement par la renaturation de 3 sites de zones humides drainées (3 sites CEN) sur les bassins versants de la Vézère et du Doustre : 18,2 ha						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle Aquitaine			Collectivité animatrice de PPG			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Collectivité animatrice de PPG						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour la collectivité : renaturation de milieux rendant des services écosystémiques multiples aux territoires. • Pour le maître d'ouvrage : enrichissement du savoir-faire dans la renaturation des zones humides, remplissage des objectifs de restauration des zones humides en propriétés.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
3 sites : • Sources de la Vézère : Tourbière du Longeyroux (6 ha, Meymac), Tourbière de Redon Bord (11 ha, Pérols sur Vézère) • Bassin versant du Doustre : Landes humides des chaux (1,2 ha, Saint Martial de Gimel)						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Trois zones humides tourbeuses drainées et plantées en résineux : baisse de la capacité de stockage de l'eau, déstockage de carbone, état défavorable de la biodiversité spécifique						
Résultats attendus						
Remontée du niveau de la nappe (stockage de l'eau) Arrêt de la minéralisation de la tourbe (arrêt relargage carbone) Favorisation du retour d'une biodiversité inféodée.						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Réalisation des travaux sur l'ensemble des sites selon les cahiers des charges spécifiques						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Non obtention des moyens financiers			NC			
Coût(s) estimé(s)			Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
450 000 €			Agence de l'eau Adour Garonne Conseil Régional			
Indicateurs de suivi						
• Remontée et stabilisation de la nappe d'eau • Ennoiment de la tourbe : arrêt du largage de carbone • Retour d'une biodiversité inféodée dans les 5 ans						

A.1.1.8 - Restaurer et protéger des zones humides sur le bassin versant du ruisseau du Prévot

A.1.1.8 – Restaurer et protéger des zones humides sur le bassin versant du ruisseau du Prévot			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Restauration de zones humides afin de préserver la ressource sur le bassin versant aussi bien la quantité que la qualité dans une logique de partage et de multi-usage (agricole, biodiversité, etc.)						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
ComCom de Ventadour Égletons Monédières			Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques du Doustre Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du CEN (CATZH)			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
CEN, propriétaires, agriculteur local, AEAG, Région NA, CCVEM, commune de Champagnac la Noaille						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : contribution à l'amélioration du plan d'eau de Marcillac la Croisille, siège d'activité de loisirs et de tourisme important au niveau local (baignade, Station Sports natures). • Pour la collectivité : fourniture de pacages résilients en période de sécheresse pour l'activité agricole • Pour le maître d'ouvrage : En plus des objectifs déjà cités, contribution au maintien de la biodiversité des espèces inféodées aux milieux humides en restaurant des habitats humides diversifiés.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Commune de Champagnac la Noaille (19320), Masse d'eau DCE « L'Étang de Bourre » FRFRL99_1						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou État initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Parcelles de zones humides en cours d'abandon. Fermeture du milieu par boisement progressif. Absence d'usage, notamment agricole.						
Résultats attendus						
Réouverture des parcelles grâce à du bucheronnage. Mise en place d'un pâturage en lien avec un agriculteur afin de garantir la pérennité de l'action et l'entretien du site.						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Diagnostic initial réalisé par le CEN et le service GEMAPI de la CCVEM. Recherche d'un exploitant agricole volontaire pour la mise en œuvre du Pâturage sur le site. Mise en place d'une convention d'action quadripartite : CCVEM, CEN, Exploitant agricole, propriétaires Recherche des financements de l'action Réalisation des travaux de réouverture du site et de mise en défens.						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Critères d'éligibilité des aides du CD19 pour les actions GEMAPI.			Dynamique locale importante en matière de gestion des zones humides, avec des initiatives de reconquête des zones humides sur le domaine de LALLEE (Fédération de			

Trouver un exploitant agricole volontaire proche du site.	chasse) et sur les communes de Clergoux ou St Martin la Méanne.
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
40 000€	AEAG (50%) RNA (20%) CD19 (10%)
Indicateurs de suivi	
• Protocole national de suivi MEOH (méthodes de suivis de l'état et des pressions des zones humides opérationnelles) : ○ PO1 : Pédologie ○ PO2 : Flore ○ PO3 : Piézométrie	

A.1.1.9 – Reconquérir la zone humide de Soumaille

A.1.1.9 – Reconquérir la zone humide de Soumaille			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Reconquête des zones humides, amélioration de leur fonctionnalité, prévention du phénomène d'incision et de déconnexion du cours d'eau avec sa nappe d'accompagnement, protection des berges. Travaux financés en tout ou partie dans le cadre de la DIG PPG Doustre et/ou d'AAP de la RNA.						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Entente Doustre			CATZH, Appel à projet de la RNA			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
AEAG, RNA, CD19, CEN, communes						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : – • Pour la collectivité : prévention des risques d'inondation, lutte contre les sécheresses, préservation de la biodiversité inféodée aux milieux humides, soutien des pratiques agrosylvopastorales qui permettent de stocker du carbone. • Pour le maître d'ouvrage : mise en œuvre du PPG, prévention des risques d'inondation, lutte contre les sécheresses, préservation de la biodiversité inféodée aux milieux humides, soutien des pratiques agrosylvopastorales qui permettent de stocker du carbone.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Zone humide de Soumaille à Saint-Martin-la-Méanne						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Poursuivre le travail enclenché lors de l'AAP Zones humides auquel la Commune et le CEN ont répondu et porter des actions de restauration de la zone humide grâce à la compétence GEMAPI.						
Résultats attendus						
Améliorer la capacité de soutien d'étiage des zones humides. Améliorer la qualité des eaux. Préserver la biodiversité.						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
NC						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Maitrise foncière. Enjeux de long terme.			Prise de conscience de l'importance des zones humides face aux risques de sécheresse et d'inondations. Commune engagée.			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
• Investissement initial : • Fonctionnement :/an • Total : estimations 20 k€ HT			Les 3 EPCI de l'Entente Doustre, CATZH, RNA, CD19 (10% sur XVD), communes.			
Indicateurs de suivi						
• Suivi des étiages.						

- Pose de piézomètres.
 - Inventaires botaniques
-

A.1.1.10 - Restaurer la zone humide de la Vergne de l'Etang

A.1.1.10 – Restaurer la zone humide de la Vergne de l'Etang		Axe de travail concerné			
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l'action					
Etude de faisabilité pour définir le type de travaux et l'emplacement des aménagements à réaliser sur site					
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions		
Haute-Corrèze Communauté			Appel à projet de la Région NA « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine »		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)					
CEN Nouvelle Aquitaine					
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concernés					
• Pour les citoyens : sensibilisation du grand public à l'importance des zones humides sur le territoire • Pour la collectivité : bénéfice d'un retour d'expérience et d'un site vitrine d'importance quant à la thématique « Zone humide »					
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action					
Sources du ruisseau de Feyt, commune de Lamazière-Haute (19340)					
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029 2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)					
Etude préalable aux travaux permettant de définir le fonctionnement hydrologique de la zone ainsi que son degré de dégradation.					
Résultats attendus					
Amélioration des capacités de stockage du site et favoriser la restitution au cours d'eau en période d'étiage Optimisation de la ressource en eau potable par les captages d'eau potable Restauration d'un habitat unique pour la biodiversité et en déclin ces dernières décennies Participation à la réduction des effets du changement climatique par le stockage du carbone réalisées par les zones humides fonctionnelles Communication et sensibilisation du grand public et des acteurs du territoire quant à l'importance des zones humides					
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action					
Réalisation de l'étude par un bureau d'étude spécialisé avec un appui technique du CEN Nouvelle Aquitaine					
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite		
Moyens financiers pour la réalisation de phase travaux			Convention de partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine Implication d'un bureau d'étude spécialisé		
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)		
48 000 €			Agence de l'eau Adour Garonne Région Nouvelle Aquitaine		
Indicateurs de suivi					

- Conclusion de l'étude attendue pour mi 2025

A.1.1.11 - Restaurer les ripisylves

A.1.1.11 – Restaurer les ripisylves			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Restauration des boisements de berges de cours d'eau + restauration de tourbières						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
ONF			Programme « Sources en action »			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Etablissement Public Territorial de Bassin Vienne Amont, PNR de Millevaches						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : qualité de l'eau, régulation du cycle de l'eau, Paysages • Pour la collectivité : idem citoyens • Pour le maître d'ouvrage : amélioration de la biodiversité locale et du fonctionnement écologique des cours d'eau						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Forêt Domaniale de Chamboux, commune de Peyrelevade						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Berges actuellement enrésinées à la suite de plantations du FFN (fonds forestier national) qui sont à renaturer (ripisylve feuillue).						
Résultats attendus						
Amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau et de la qualité de l'eau + restauration de tourbières						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Réalisation de travaux d'enlèvement des résineux en bordure des cours d'eau puis suivi scientifique après ces travaux.						
Frein(s) potentiel(s)			Lever(s) ou facteur(s) de réussite			
Pérennité des financements escomptés (actuellement 80%) et disponibilité de l'autofinancement			NC			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
• Investissement : 35 000 € H.T.			Agence de l'eau Loire Bretagne (80% pour restauration de tourbière et 50% pour enlèvement des résineux).			
Indicateurs de suivi						
• Etat d'avancement de l'opération • Linéaire de cours d'eau traité en mètres linéaires • Paramètres suivis : mise en place de la ripisylve, fonctionnement écologique du cours d'eau • Qualité du milieu après l'intervention						

A.1.1.12 - Restaurer les sites des sources de la Corrèze et la tourbière de la Naucodie

A.1.1.12 – Restaurer les sites des sources de la Corrèze et la tourbière de la Naucodie (en Forêt Domaniale de Larfeuil)		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Restauration des sites des sources de la Corrèze et de la tourbière de la Naucodie, en Forêt Domaniale de Larfeuil						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
ONF			NC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
PNR de Millevaches, Conservatoire des Espaces Naturels						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concernés						
• Pour les citoyens : <i>Stockage du carbone, Qualité de l'eau, Régulation du cycle de l'eau, Paysage</i> • Pour la collectivité : <i>Idem citoyens</i> • Pour le maître d'ouvrage : <i>Restauration de la biodiversité</i>						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Forêt Domaniale de Larfeuil. Communes de Bonnefond (Naucodie) et de Pérois sur Vézère (Sources de la Corrèze)						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Action s'étalant potentiellement de 2023 à 2030. Les tourbières et zones humides ont été drainées dans les années 1970 dans le cadre des reboisements du F.F.N., il s'agissait à l'époque de terrains privés qui ont par la suite été acquis par l'Etat. Cela a contribué à la dégradation du milieu						
Résultats attendus						
Restauration du fonctionnement hydrologique et écologique des tourbières et des zones humides.						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Etude scientifique réalisée pour les sources de la Corrèze et en cours pour la tourbière de la Naucodie. Les 2 sites sont équipés de piézomètres et font l'objet de suivis floristiques et faunistiques.						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Budget prévisionnel inférieur au coût des devis estimatifs, besoin de finaliser			Réalisation de la coupe des épicéas en place par câble mât Réalisation du chantier de restauration Poursuite des suivis scientifiques pour juger de l'impact des actions Moyens financiers pour maintenir le suivi dans le temps			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
• Investissement : autour de 160 000 € H.T. pour les sources de la Corrèze, chiffrage en cours pour la tourbière de la Naucodie estimation de l'ordre de 60 000 € HT à confirmer (attente du retour d'un bureau d'études).			Agence de l'eau et Région Nouvelle Aquitaine			
Indicateurs de suivi						

- Etat de conservation des zones
 - Surface restaurées (ha)
 - Réalisation de l'extraction des ligneux
 - Suivi des niveaux piézométriques
 - Résultat : Voir état de conservation en 2030
-

A.1.1.13 - Restaurer les fonctionnalités de la lande humide des Chaux sur Saint Pardoux la Croisille

A.1.1.13 – Restaurer les fonctionnalités de la lande humide des Chaux sur Saint Pardoux la Croisille			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Restauration hydrologique sur la lande humide des Chaux à Saint Pardoux la Croisille : coupe de résineux, neutralisation des drains et mise en pâturage						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Tulle Agglo			NC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Commune de Saint Pardoux la Croisille, Conservatoire des espaces Naturels, ONF, agriculteur de la commune						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : sensibilisation sur les milieux humides et sur l'intérêt de les préserver • Pour la collectivité : développement d'une activité agropastorale favorable au maintien d'une zone humide fonctionnelle • Pour le maître d'ouvrage : restauration des fonctionnalités hydrologiques de la zone humide et améliorer le stockage de carbone (sol para-tourbeux avec processus d'oxydo-réduction important)						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Le projet se situe sur des parcelles communales nommées " les Chemineaux " de la commune de St-Pardoux-la-Croisille (C293, 294 et 295). Ce secteur de la lande humide des Chaux se trouve sur le ruisseau de l'Homme Mort, appartenant à la tête de bassin de la Saint-Bonnette (FRFR485)						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Au début des années 90, une campagne de reboisement a été menée sur les parcelles communales de Saint-Pardoux-la-Croisille, accompagnée d'importants travaux hydrauliques avec la création de fossés de drainage. 82% de la surface est constitués de plantations de résineux, notamment de pins sylvestres. On trouve, au sein des plantations, la présence de rares bouleaux accompagnés de bourdaines en sous-strate. La végétation herbacée est composée de molinie, mousses, ajonc nain, callune, etc. Quelques enclaves d'habitats de landes humides à <i>Molinia caerulea</i> et de landes humides septentrionales sont sur le site en régression en raison de l'abandon de leur entretien traditionnel, entraînant une fermeture du milieu par la colonisation des ligneux (bourdaine, bouleau...). Ces dernières sont classées habitat d'intérêt communautaire et sont rares à l'échelle du Limousin.						
Résultats attendus						
Augmentation du stockage temporaire de l'eau pour améliorer le soutien d'étiage et en veillant à préserver sa qualité, maintien de la zone humide ouverte et régénération de la lande humide avec les espèces associées						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Les travaux consistent dans un premier temps à couper de manière sélective sur 6 ha la végétation arborescente, principalement les résineux, afin de rouvrir le milieu. Dans un deuxième temps, il sera procédé à la neutralisation d'environ 1500 m de fossés de drainage par comblement ou par la mise en place de bouchons hydrauliques, afin de permettre le ralentissement des écoulements de l'eau et favoriser son infiltration. Enfin, l'installation						

d'aménagements agropastoraux (clôtures, abreuvement...) permettra la mise en pâture du site afin favoriser la régénération de la lande et le maintien des fonctionnalités restaurées.

Des actions de valorisation du projet seront mises en place : réunions publiques, visites de site, panneaux explicatifs

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
NC	Implication des acteurs locaux et les partenariats
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
1 38 060 € HT	Agence de l'eau Adour-Garonne : 55 224 € Région Nouvelle-Aquitaine : 55 224 €
Indicateurs de suivi	
• Relevés piézométriques • Placettes de suivi de la végétation et points de sondages pédologiques • Pression sylvicole • Surface restaurée • Action de valorisation	

A.1.1.14 - Supprimer le plan d'eau de Frégédonne en amont de la STEP de Lubersac et renaturer le ruisseau de la Faucherie

A.1.1.14 – Supprimer le plan d’eau de Frégédonne en amont de la STEP de Lubersac et renaturer le ruisseau de la Faucherie sur 60 ml		Axe de travail concerné			
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel	Améliorer la capacité de stockage des milieux humides				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l'action					
Renforcement des fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques du ruisseau de la Faucherie en rétablissant la continuité écologique par la suppression du plan d’eau de Frégédonne ROE74529. Suppression du plan d’eau de Frégédonne pour restaurer la morphologie du ruisseau avec une remise en talweg et une restauration du lit sur 60 mètres linéaires et favorisation de la connexion avec la zone humide restaurée attenante. Le projet a pour objectif de supprimer le plan d’eau de Frégédonne, d’une superficie de 891 m², devenu obsolète en raison de l’absence d’usage et de son état d’eutrophisation avancée. Ce plan d’eau est également inscrit dans le Référentiel des Obstacles à l’Écoulement (ROE74529) et constitue un obstacle majeur à la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau de la Faucherie. Il s’agit d’un des points critiques (« verrues ») identifiés sur le bassin versant de la Faucherie avec les élus de la CCLP. Une étude simplifiée devra être lancée afin d’estimer le coût des travaux et la faisabilité technique de la suppression (matériaux, pente de la vallée, surface de zones humides restaurées en fonction de l’ambition du projet). Les travaux incluront : • Restauration morphologique du ruisseau de la Faucherie : ○ Suppression du plan d’eau de Frégédonne (estimation des volumes, analyse et export des vases si besoin, vidange, terrassement) ○ Remise en talweg du ruisseau de la Faucherie ○ Apports granulométriques dans le ruisseau • Valorisation écologique et paysagère : ○ Plantation d’une ripisylve diversifiée (haie) ○ Possibilité de créer une mare <150m² ○ Mise en place de panneaux de sensibilisation (panneau « faune de la mare », panneau « zones humides ») ○ Possibilité de faire un platelage jusqu’à la mare • Sensibilisation et accompagnement : ○ Sensibilisation des acteurs locaux sur les impacts de certains plans d’eau ○ Collaboration avec les collectivités pour une meilleure appropriation de la gestion post-restauration (fauche tardive, etc.)					
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions		
Syndicat Mixte Bassin de l’Isle et CC Lubersac-Pompadour			PPG Isle amont 2024-2027 PDGE Corrèze Réseau Zones humides du CEN19		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)					
Commune de Lubersac CC Lubersac-Pompadour Elus VP Milieux aquatiques de la CCLP, OFB19, FDPPMA19, DDT19, CEN19 Cibles : riverains, citoyens, écoles qui peuvent venir visiter le site					
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)					

- Pour les citoyens : sensibilisation à la continuité écologique
- Pour la collectivité : valorisation environnementale et paysagère du site
- Pour le maître d'ouvrage : contribution à l'amélioration de la qualité et de la quantité d'eau sur le territoire dans le cadre de la compétence GEMAPI

Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action

Source du ruisseau de la Capude, secteur Rue de l'Aiguille-Château de Lubersac

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------------	------	------	------	------	------	------

Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)

Présence d'un plan d'eau obsolète perturbant la continuité écologique

Ruisseau hors talweg recalibré et déconnecté de ses habitats naturels

Absence de zones humides (ennoyées sous le plan d'eau)

Qualité écologique médiocre (eutrophisation) et biodiversité altérée

Résultats attendus

Suppression du plan d'eau et restauration de 60 mètres de cours d'eau

Connexion rétablie avec les Zones Humides attenantes

Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité

Sensibilisation réussie des élus et des citoyens

Méthode indicative de mise en œuvre de l'action

Etude : levés topographiques, bathymétrie, diagnostics écologiques

Travaux : remise en talweg du ruisseau de la Faucherie, recharge granulométrique, plantation de haies, création de mares

Valorisation : mise en place de panneaux de communication GEMAPI

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Contraintes foncières ou opposition du propriétaire à l'aménagement du plan d'eau en zone humide	Soutien financier des partenaires institutionnels (Région, AEAG)
Risques techniques lors de la suppression du plan d'eau (départ de sédiments, plantes envahissantes, sécurité digue - route)	Soutien technique et réglementaire des services de l'Etat (OFB et DDT) Engagement des élus locaux pour assurer l'adhésion politique

Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
• Investissement initial : 50 000 € • Fonctionnement : 300 €/j	Agence de l'Eau Adour-Garonne 60% - 30 000 € Région Nouvelle-Aquitaine 20% - 10 000 € CC Pays de Lubersac-Pompadour 20% - 10 000 €

Indicateurs de suivi

- Réduction de l'impact du plan d'eau : thermie, oxygène
- Rétablissement des fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques du cours d'eau
- Mise en œuvre d'actions pour rétablir la continuité écologique et sédimentaire, ainsi que pour reconnecter les zones humides attenantes
- Suppression du plan d'eau, restauration de 60 mètres linéaires de cours d'eau
- Amélioration qualitative des habitats, amélioration des fonctionnalités du cours d'eau de la Capude et de ses zones humides alluviales

A.1.2 : Conserver une surface forestière importante avec des essences adaptées au changement climatique

A.1.2.1 - Réaliser une animation pour une sylviculture conciliant production de bois et préservation de la ressource en eau

A.1.2.1 – Réaliser une animation pour une sylviculture conciliant production de bois et préservation de la ressource en eau		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Conserver une surface forestière importante avec des essences adaptées au changement climatique					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Animation (formation, sensibilisation) pour une sylviculture conciliant production de bois et préservation de la ressource en eau pour accompagner les évolutions des pratiques des professionnels du bois						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Partenariat CNPF NA /HCC			Démarche eau HCC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Haute Corrèze Communauté (et en particulier les techniciens rivière), Fibois Nouvelle-Aquitaine, OFB, Chambre d'agriculture 19, ONF, Syndicat des exploitants scieurs, ETF nouvelle-aquitaine						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : disposition d'une ressource en eau de qualité • Pour la collectivité : restauration des cours d'eau, de la qualité • Pour le maître d'ouvrage : contribution à l'amélioration de la quantité et qualité de l'eau du territoire						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Haute Corrèze communauté						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Boisements en résineux très développés, manque de lumière, changement des milieux et des espèces inféodées, mauvaises pratiques						
Résultats attendus						
Meilleure qualité et quantité des cours d'eau, amélioration des pratiques d'exploitation forestière, désenrésinement des berges						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Diffusion du guide sylviculture et cours d'eau lors de formations Mise en place de chantiers aux abords des cours d'eau Mise en place d'un IBP ripisylve (indice de biodiversité potentiel) Catalogue Cisyfe						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
Morcellement de la forêt privée Absence d'animation préalable Difficulté à mobiliser les professionnels Moyens financiers à mobiliser			Bon état du partenariat déjà en place Expertise des acteurs, existence du guide			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			

CNPF : Fonctionnement : 74 000€/an Investissement :	Région, Europe, Agence de l'eau, Département, HCC
Indicateurs de suivi	
• Nombre de formations organisées • Nombre de professionnels formés • Nombre de propriétaires sensibilisés • Linéaire /surface traité(e) • Nombre d'IBP réalisés • Nombre de documents de gestion durable réalisés	

A.1.2.2 - Sensibiliser et accompagner les propriétaires pour une gestion durable de la forêt

A.1.2.2 – Sensibiliser et accompagner les propriétaires pour une gestion durable de la forêt			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire		Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique		Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel		Conserver une surface forestière importante avec des essences adaptées au changement climatique				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Communication, sensibilisation et accompagnement des propriétaires pour l'amélioration d'une gestion durable de la forêt au regard du changement climatique, afin de maintenir toutes les fonctionnalités hydrologiques du couvert forestier et en assurant une économie locale liée à la ressource en bois						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
CD19 - Co-pilotes ONF, CNPF NA			Réglementation des boisements / documents de gestion durable (plan de gestion, etc.)			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
ONF, CNPF, exploitants forestiers, propriétaires privés, etc.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : conservation et développement de la forêt "multiusage", production, loisirs, paysage, biodiversité • Pour la collectivité : développement de l'attractivité du territoire et maintien du cadre de vie et des fonctionnalités hydrologiques de la forêt dans le grand cycle de l'eau (évaporation, infiltration, protection des sols, etc.) • Pour le maître d'ouvrage : assurance d'une gestion pérenne de la forêt, des espaces, et contribution à la préservation de la ressource en eau en incitant à la plantation d'espèces adaptées au changement climatique						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Tout le département						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 ^{er} semestre 2025 : Constitution d'un groupe de travail définition de la stratégie						
2 nd semestre 2025 : Définition des moyens à mettre en œuvre						
Contexte ou État initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Couvert forestier supérieur à la moyenne nationale Forêt très morcelée et majoritairement privée (95%) : peu de plan de gestion défini sur ces espaces (18%) Forêt globalement jeune et non gérée Pratiques d'exploitation impactantes pour la ressource en eau et les sols 2 ^{ème} filière économique départementale Fort développement de la plantation de résineux sur les dernières décennies notamment sur le plateau de Millevaches						
Résultats attendus						
Peuplements forestiers adaptés au changement climatique Forêts mieux protégées contre le risque incendie et les aléas climatiques Fonctionnalités de la forêt sur le grand cycle de l'eau préservées Attractivité du territoire Maintien de l'économie liée à la filière bois						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						

Mettre en place un groupe de travail pour définir avec les parties prenantes la stratégie et les moyens à mettre en œuvre	
Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Multiplicité des acteurs et des propriétaires privés Accessibilité difficile Absence de plan de gestion sur une majorité de la forêt Inertie liée au cycle de vie des arbres	Intérêt des propriétaires privés à la démarche
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
• Fonctionnement : 20 000€/an (ETP, frais de communication)	Agence de l'Eau, Région
Indicateurs de suivi	
• Nombre de personnes sensibilisées (propriétaires, exploitants, etc.) • Nombre de jours consacrés à l'action	

A.1.2.3 - Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers sur la préservation et la gestion durable des forêts

A.1.2.3 – Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers sur la préservation et la gestion durable des forêts		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Favoriser l'acceptabilité sociale des enjeux du PDGE					
Objectif opérationnel	Sensibiliser et communiquer auprès des différents publics sur les enjeux du PDGE					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Sensibilisation des propriétaires forestiers publics et privés à l'adaptation des forêts au changement climatique						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
CD 19 ?			Assemblée citoyenne du CD 19			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
CNPF et ONF conjointement						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : meilleure connaissance des enjeux liés à l'adaptation des forêts au changement climatique • Pour la collectivité : à terme, bénéfice de forêts plus résilientes et d'un couvert forestier pérenne • Pour le maître d'ouvrage : communication sur un sujet important avec de forts enjeux sur la qualité de la ressource en eau						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Département de la Corrèze dans son ensemble, à proximité des massifs forestiers.						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Les missions de sensibilisation des propriétaires forestiers font partie des missions du CNPF et de l'ONF mais les actions de communication réalisées par les 2 organismes demeurent encore insuffisamment connues.						
Résultats attendus						
Communication plus efficace et touchant à la fois des propriétaires publics et privés en bénéficiant du dynamisme de la communication du CD 19 et en mutualisant les interventions du CNPF et de l'ONF						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Inclure ces journées de communication dans le plan de communication du Conseil Départemental ? Proposition : 1 journée CNPF + 2 journées communes CNPF et ONF						
Frein(s) potentiel(s)		Levier(s) ou facteur(s) de réussite				
Disponibilité en temps des partenaires		Connaissance du sujet par les partenaires, dynamisme de la communication du CD 19				
Coût(s) estimé(s)		Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)				
CNPF : 3 journées de préparation + 3 journées de réunions Estimation = 2 664 € ONF : 1 journée de préparation + 2 journées de réunions Estimation = 2 400 €		NC				
Indicateurs de suivi						

- Nombre d'actions réalisées
 - Nombre de propriétaires sensibilisés
-

A.1.3 : Développer les pratiques d'agroécologie

A.1.4.1 - Valoriser les rôles de la prairie en polyculture élevage et sur la qualité de l'eau

A.1.4.1 – Valoriser les rôles de la prairie en polyculture élevage et sur la qualité de l’eau		Axe de travail concerné			
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement				
Objectif opérationnel	Maintenir les prairies				
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l’action					
Mise en avant de l’intérêt des prairies dans leur rôle résilient d’alimentation des cheptels et leur capacité à protéger la ressource en eau par leurs rôles de filtration (qualité) et d’infiltration (quantité). Communication auprès des agriculteurs et des acteurs du territoire sur ce domaine.					
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions		
Chambre agriculture de la Corrèze			NC		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)					
Groupements de producteurs, coopératives, collectivités locales, associations de consommateurs, financeurs (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental)					
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)					
• Pour les citoyens : une prise de conscience dans le public, chez les élus, dans les associations, du rôle des prairies sur le plan de la gestion de l’eau et de leur lien indéfectible avec l’élevage sans nos territoires de semi-montagne ; • Pour la collectivité : le renforcement des appuis au maintien et à la valorisation des surfaces en prairies du département, indispensables à la gestion raisonnée de l’eau, exploitées par un élevage résilient, avec des produits de qualité pour les habitants, les touristes, la RHD. • Pour le maître d’ouvrage : une valorisation de l’expertise de ses agents sur le sujet de l’utilisation des prairies en élevage et leur utilité sur le plan environnemental ; une amélioration de l’image de l’élevage auprès du grand public.					
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action					
Département de la Corrèze					
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029 2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)					
• Le changement climatique influe sur le devenir de ces prairies : - o En 2100, nous assisterons à une remontée du climat méditerranéen dans nos territoires et une extension importante du climat aquitain ; - o En 2050, nos territoires bénéficieront d’autant de précipitations qu’aujourd’hui, mais avec un régime hydrique très différent (une période de février à août avec des déficits, plus longue qu’actuellement) ; la fréquence des périodes sèches augmente également, voire même ces périodes se succèdent. Ces périodes de déficit hydrique dans l’année se produisent au moment où ces prairies ont le plus besoins d’eau ; • La rentabilité des élevages en bovin viande est très faible : - o augmentation du montant de capital (hors foncier) pour un même niveau d’EBE : 2007 = 7 € de capital pour 1 € d’EBE ; 2017 : 10 € de capital pour 1 € EBE ; - o hausse du coût des intrants et augmentation de la fréquence des aléas climatiques : indice IPAMPA : 80 en janvier 2005, 105 en janvier 2020 et achat des fourrages en hausse (sécheresse ;					

- o L'efficacité économique baisse depuis 12 ans (-18%) : il faut dépenses plus de charges pour obtenir le même EBE ;
- o La productivité sur cette même période augmente (+13%) du fait de l'investissement en matériels, en robotique ;
- o Le ciseau des prix augmente (écart de prix entre ceux à la production et ceux des produits alimentaires à la consommation) : prix agricoles : indice passe de 100 en 1970 à 48 en 2016 ; prix à la consommation : indice passe de 100 en 1970 à 93 en 2016 ;
- o Les prairies sont un socle de production indispensable pour cet élevage.
- Les **recommandations de l'IDELE** en 2020 sont d'adapter la conduite des troupeaux à l'herbe pour limiter le recours à des intrants dont le coût augmente sans cesse. L'autonomie fourragère et protéique est donc à l'ordre du jour pour ce type d'élevages qui caractérise notre département.
- Le **plan de mutation de l'agriculture départementale**, élaboré par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, prend en compte ces évolutions en validant ce domaine comme un axe stratégique pour les années à venir.
- **L'élevage est dévalorisé auprès du grand public** par différents canaux de communication, ce qui se traduit par une baisse de consommation de viande et donc une baisse du cheptel de mères sur le département. Cela remet en cause la présence de prairies qui peuvent, dans ce cas, aller vers la friche de mauvaise qualité forestière et / ou le reboisement. Cette perte de valeur agricole sera alors très difficilement réversible et nous conduira vers une « ferme Corrèze » en perte de vitesse.
- La Corrèze **ne compte pas de zone vulnérable** au sens qualité de l'eau. la présence forte de prairies est un atout sérieux pour maintenir cet avantage.

Résultats attendus

- Pour les agriculteurs :
 - o Une **appropriation forte des techniques permettant de « cultiver » la prairie** pour l'intégrer dans un système polyculture-élevage, favorable pour produire au moindre coût les besoins en fourrages et protéines pour leur cheptel ;
- Pour le grand public, les élus, les associations, les établissements scolaires :
 - o Une **communication forte en leur direction** par les moyens presse, numériques, salons, portes ouvertes, pour leur faire prendre consciences **des atouts de la prairie et de son maintien** dans le département avec un élevage résilient, producteur de produits de qualité, souvent sous signe de qualité dans les filières et de qualité dans les circuits courts de proximité. Les **atouts à mettre en avant** sont sa capacité à épurer l'eau, limiter le ruissèlement avec les haies qui la bordent le plus souvent, structurer un paysage ouvert de bocage, offrir une alimentation équilibrée aux cheptels bovins, ovins, caprins.

Méthode indicative de mise en œuvre de l'action

- Pour les agriculteurs :
 - o Une **appropriation forte des techniques permettant de « cultiver » la prairie**
 - Sur le **plan numérique** : élaborer une série de tutos, de témoignages, d'avertissements « je cultive ma prairie », à partir des expériences et références déjà acquises, en direction des agriculteurs (diffusion sur le site internet, les réseaux sociaux, la chaîne youtube de la CDA19 avec une playlist prairie, note compte Instagram) ;
 - Sur le plan de la **presse agricole** : rédiger et diffuser des témoignages, des avertissements herbe sur le mode « je cultive ma prairie » ;
 - Organiser des **rencontres « transfert itinéraire prairie »** à destination des agriculteurs, des groupes formalisés ou non pour que les agriculteurs présents s'approprient avec des ateliers ces méthodes de culture de la prairie ; réaliser des « shorts » sur notre chaîne Youtube ;
 - Sur le plan des **salons professionnels, des événements agricoles, des établissements scolaires** : élaborer une exposition itinérante sur le thème « je cultive ma prairie », la présenter sur les salons, événements agricoles et dans les établissements scolaires à la demande ; réaliser des « shorts » à cette occasion pour notre chaîne youtube ;
- Pour le grand public, les élus, les associations, les établissements scolaires :

- o Sur le plan de la presse généraliste : invitation des différents journalistes sur un <u>point presse par an</u> dans chez un agriculteur qui cultive sa prairie en mettant en avant ses atouts pour la gestion de l'eau ; - o Sur le plan des élus, des associations : invitation par territoire sur un <u>point presse par an</u> dans chez un agriculteur qui cultive sa prairie en mettant en avant ses atouts pour la gestion de l'eau ; - o Sur le plan numérique : <u>réalisation et diffusion de vidéos</u> traitant des atouts de la prairie pour ce type de public cible ; - o Sur le plan des visites : organisation de journées d'accueil et de découverte à destination des habitants, des touristes, grâce au <u>réseau des fermes pédagogiques et de découverte</u> de Bienvenue à la Ferme de la Chambre d'agriculture pour montrer les atouts des prairies dans nos systèmes d'élevage, pour nos territoires et pour la gestion de l'eau ; production de « shorts » sur notre chaine YouTube ;	
Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
• Formation des agents Chambre d'agriculture à s'intégrer à des techniques pointues de communication numérique • Capacité à mobiliser la presse, les élus sur ce thème qui peut leur paraître loin de leurs préoccupations quotidiennes	• Nos moyens en conseillers sur le terrain et sur les antennes qui nous permettent de toucher beaucoup d'agriculteurs • Nos moyens de diffusion presse et numérique avec notre chargé en communication • Notre participation active à l'organisation de différents évènements agricoles sur le département • Nos bonnes relations avec le monde de l'enseignement, notamment agricole et au travers de la fourniture de produits locaux aux cantines de nos écoles
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Voir détail ci-dessous	Conseil Départemental, Région, Agence de l'Eau, Etat
Indicateurs de suivi	
• Réalisation pour les agriculteurs : - o Une appropriation forte des techniques permettant de « cultiver » la prairie ➢ Elaboration et diffusion d'articles (1 par trimestre), d'avertissements (30 /an) sur la presse agricole, de tutos et de témoignages (3 par an), d'avertissements herbe (30 /an sur la période de production herbe) sur nos outils de diffusion numérique ; ➢ Organisation de journées transfert à destination des agriculteurs et des groupes formalisés (1 / an) ; • Réalisation pour le grand public, les élus, les associations, les établissements scolaires : - o Des points presse pour la presse généraliste (1/an) chez un agriculteur, pour les élus et les associations (1/an) ; - o Une exposition itinérante conçu et utilisée au moins sur 2 grands évènements agricoles / an et sur au moins un établissement scolaire ; - o Des vidéos conçues et diffusées sur nos outils numériques pour ce type de public (2 / an) ; - o Des journées d'accueil du public dans le réseau fermes pédagogiques et fermes de découverte de Bienvenue à la Ferme (par an : 1 / mois de mai à août) ; 4 « shorts » produits sur notre chaine YouTube ; • Résultat pour les agriculteurs : - o Une appropriation forte des techniques permettant de « cultiver » la prairie ➢ 1000 agriculteurs recevant les articles (1 / trimestre) et les « avertissements herbe » (30 / an) au travers de la presse agricole ; ➢ 500 agriculteurs recevant les « avertissements herbe » directement par mail ; ➢ 2000 vues sur nos diffusions numériques (tutos et témoignages : 3/an) ; ➢ 30 agriculteurs pour chaque journée de transfert dans les ateliers ; ➢ 2 évènements agricoles /an avec une exposition itinérante « je cultive ma prairie » ; ➢ Coût annuel de l'opération :	

- ✓ Article : 1.5 jour ; « avertissement herbe » : 23 jours ; tutos et témoignages : 15 jours ;
Journée transfert : 3 jours / journée ;
- ✓ Participation à 2 évènements agricoles / an : 2 jours
- ✓ TOTAL / AN : 44.5 jours == > 24 295 € ; AIDE sollicitée : 80% : 19 435 € /an
- **Coût exposition itinérante « je cultive ma prairie » :**
 - ✓ Conception de l'exposition itinérante : rassemblement et analyse des données pertinentes, conception du scénario, écriture des panneaux, impression : 20 jours
 - ✓ Matériel, panneaux pour l'exposition : 4000 €
 - ✓ COUT total : 14 920 € == > AIDE sollicitée : 80% : 11 935 €

• **Résultat pour le grand public, les élus, les associations, les établissements scolaires :**

- o 5 médias par point presse (1 / an pour la presse généraliste et 1 / an pour les élus et les associations) ;
- o 2000 vues sur nos diffusions numériques (2 / an) ;
- o 30 personnes sur chacune de nos 4 journées d'accueil / an dans le réseau de fermes pédagogiques et découverte ;
- o **Coût annuel** de l'opération :
 - ✓ Points presse : 4 jours ; vidéos : 10 jours ; journées d'accueil : 8 jours ;
 - ✓ TOTAL / an : 22 jours == > 12 010 € == > AIDE sollicitée : 80 % : 9 610 € / an ;

A.1.5 : Ralentir le ruissellement urbain

A.1.5.1 - Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains

A.1.5.1 – Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Eviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement					
Objectif opérationnel	Ralentir le ruissellement urbain					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Désimperméabilisation et végétalisation des espaces urbains (Objat, Tulle, Brive, St Pantaléon, St Solve, etc.)						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Collectivités locales, Région, Département, communes (établissements scolaires), offices HLM, acteurs économiques			PAB			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Agence de l'Eau Adour-Garonne, Corrèze ingénierie, OIE, bureaux d'études spécialisés, cabinets d'architectes, établissement scolaires, Offices HLM, acteurs économiques Etat (fond vert ?)						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concernés						
• Pour les citoyens : Limitation des ilots de chaleur, amélioration de l'attractivité • Pour la collectivité : Meilleure gestion des eaux pluviales sur le territoire, suppression des ilots de chaleur, redynamisation de centre bourg, etc. • Pour le maître d'ouvrage : Meilleure gestion des eaux pluviales sur le territoire, suppression des ilots de chaleur, redynamisation de centre bourg, etc.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Zones imperméabilisées telles que les places de parkings, zones piétonnes, voiries, cours d'école, centres commerciaux, etc.						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Dans la situation actuelle, de nombreuses zones sont imperméabilisées et ne permettent donc pas l'infiltration à la source des eaux de pluie, un ralentissement du ruissellement, etc. Par ailleurs, l'imperméabilisation peut conduire à des risques accrus liés aux inondations car les espaces urbains ne sont pas aménagés pour gérer des évènements intenses. Enfin, la bétonisation des espaces conduit à la création d'ilots de chaleur.						
Résultats attendus						
La réduction de la surface imperméabilisée peut permettre une meilleure gestion des pluies, le ralentissement du cycle d'écoulement, la réduction de l'aléa inondation urbaine, la meilleure gestion des eaux à la parcelle						
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action						
Travail par les bureaux d'études pour quantifier les surfaces présentant un potentiel à désimperméabiliser Calcul du pourcentage de surface à désimperméabiliser et du gain résultant notamment en termes de débits de fuite à l'échelle d'un territoire en fonction d'une période de pluie donnée, en termes de réduction des températures, etc.						
Frein(s) potentiel(s)			Lever(s) ou facteur(s) de réussite			
Le cout des matériaux (technique)			Subventions Attractivité du résultat (ilot de fraîcheur)			

Le contexte politique (blocage à l'approche des élections municipales) Le contexte du territoire : difficile de refaire des travaux sur des aménagements urbains récents sur le territoire	Discussions entre élus Formation des techniciens et des élus
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Variable suivant les projets – Quelques centaines de milliers d'euros au global chaque année : • Mise en place de surfaces désimperméabilisées : 50 à 80 € HT/m² (surface désimperméabilisée) • Toitures : 110 €/m²	Agence de l'Eau Adour-Garonne – 50 à 70% en fonction de l'ambition Etat via le fond vert (si maintenu)
Indicateurs de suivi	
• Surface désimperméabilisée • Taux de surface désimperméabilisée • Coefficient de ruissellement • Indicateur de température du sol • Taux de satisfaction des usagers	